

**Séance du Conseil général du 22 février 2016
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Martial Farine, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Monsieur le Président, Martial Farine : Madame le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de l'année 2016 de notre Conseil général en vous souhaitant la bienvenue. Bienvenue également aux représentants de la presse ainsi qu'aux représentants du bureau Stähelin, Messieurs Stähelin, Nery et Muller. Bienvenue également au public venu nombreux assister à cette importante séance. Je salue aussi la présence de la nouvelle Conseillère communale, Madame Nancy Braendle, qui a été élue tacitement en remplacement de Monsieur Laurent Cattin. Je lui souhaite plein de succès et de satisfaction dans ses fonctions qu'elle connaît déjà ! Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 16 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Mesdames Charline Cattin, Sophie Gillet Merialdo et Messieurs Jacky Epitoux et Alexis Jobin sont excusés.

Monsieur Nicolas Cattin est absent.

Pour le Conseil communal, Monsieur Nusret Berisha est excusé.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 4 du 3 février 2016
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2015
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et valider la modification du projet Espace communal Les Bois en version redimensionnée
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Monsieur Oberbichler Paul et fixer la finance d'admission
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Quaresma da Assunção Pinho Maria José et M. de Almeida Pinho David et de leur enfants Maéva, Anaëlle et Nolan et fixer la finance d'admission
8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Colinas Fernandes Josefa et de M. Ignacio Fernandes Julio et fixer la finance d'admission

9. Nomination :

Election d'un membre à la Commission structure d'accueil

10. a) Prendre connaissance et traiter l'initiative pour la suppression de l'interdiction de circuler sur les routes communales de la Rue du Doubs et de la Route de Biaufond
b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Madame Sabine Clémence : nous proposons une modification non pas de l'ordre du jour, mais d'un libellé. Au point 5, en lieu et place de ce qui est mentionné, nous proposons « Discuter de l'avant-projet Espace communal Les Bois modifié et statuer sur la suite du projet ». Quand le projet nous a été présenté, on a compris que ce n'était pas un projet fini, que c'était un avant-projet. On a aussi envie de voir comment donner la parole aux citoyens pour la suite de ce projet qui a passablement changé. On veut donc discuter de cet avant-projet modifié qui a été superbement travaillé, on ne peut que le soutenir, mais on veut aussi statuer sur la suite.

Au vote, la modification du libellé du point 5 de l'ordre du jour est acceptée à une majorité évidente.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2015

Monsieur le Président, Martial Farine : le procès-verbal de notre dernière séance a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Il n'appelle à aucun commentaire. Je remercie sa rédactrice, Madame Marlyse Jobin, pour la parfaite transcription des débats et vous demande de l'accepter par acclamation. Je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de la belle-maman de Madame Marlyse Jobin qui est décédée récemment.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Martial Farine :

Motion n° 7 : cette motion est en cours de traitement au Conseil communal ; elle concerne l'éclairage de la route de contournement ouest du village.

Motion n° 8 : je viens de recevoir une motion qui concerne la mise en conformité de l'écoulement des eaux. « *Motion. 10 % pour réaliser la mise en conformité de l'écoulement des eaux. Les signataires demandent au Conseil communal de faire des propositions afin de subventionner les propriétaires fonciers qui doivent réaliser une petite STEP ou une fosse étanche. Un subside communal de 10 % a été alloué aux propriétaires fonciers du Syndicat de chemins II. Ne pourrions-nous pas calquer un subventionnement de 10 % des coûts de ces STEP afin de soulager ces propriétaires ? Merci pour vos propositions. Les Bois, le 22 février 2016* ». Cette motion sera transmise au Conseil communal et sera traitée lors d'une prochaine séance.

Dernière séance du Conseil général : nous avons conclu la dernière séance du Conseil général un peu abruptement, sans que je fasse preuve de la plus élémentaire politesse en oubliant de remercier mon prédécesseur, Monsieur Paolo Cattoni. Je répare cet oubli aujourd'hui. Nous l'avons côtoyé ces dernières années au bureau puis à la Présidence du Conseil général. Il a toujours fait preuve de maîtrise et de bon sens dans la préparation des séances, lors des rencontres du bureau et dans la direction des débats. En mon nom

personnel, en celui du groupe PS/Verts et sans doute également au nom des membres du Conseil général, je remercie Monsieur Paolo Cattoni pour son travail. Je tiens également à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de notre Conseil général pour cette année.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Dicastères : après le départ de Monsieur Laurent Cattin et la nomination de Madame Nancy Braendle, nous avons remanié les dicastères selon l'avis officiel envoyé dernièrement. Les représentants du Conseil communal dans les diverses commissions ont été modifiés.

Règlements communaux : une commission du Conseil général planche actuellement sur la modification des règlements du statut du personnel, des émoluments et de l'Agence AVS.

Conception directrice du développement territorial : la consultation relative à la Conception directrice du développement territorial était en ligne sur le site du Canton. Nous avons transmis à la Commission d'urbanisme les propositions sur les lignes directrices et les cinq axes : urbanisation, mobilité, économie, environnement et gouvernance. La Commission nous a communiqué son préavis afin de répondre au questionnaire cantonal de consultation. Nous le validerons à la prochaine séance du Conseil communal.

Zones à bâtir : au niveau des parcelles, il en reste cinq sur le site Plane Percé et six Derrière la Bâme, une parcelle ayant été vendue dernièrement au Plane Percé. À l'Orée, rien n'est réservé pour le moment. Nous avons transmis un dossier à examiner à la Commission de promotion économique et attendons son préavis.

4. Questions orales

1) Madame Sabine Clémence : j'hésite à poser ma question parce que j'ai entendu les communications de Madame le Maire. Je vais la poser quand même parce que des questions se posent dans la population par rapport à la zone industrielle de l'Orée. On avait vu dans les journaux qu'un entrepreneur voulait s'y installer. On ne sait pas ce qu'il en est devenu. On voit des constructions qui se font qui ne sont pas industrielles ou mixtes, visiblement. Les gens se posent des questions sur ce qu'il en est de l'Orée.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : par rapport à Aerowatch, le contrat a été signé il y a une année. Ils ont deux ans pour débiter la construction. Ils ont pris contact en fin d'année pour dire qu'ils s'occupaient du Cerneux-au-Maire et que, dès le printemps et en fonction de la conjoncture, le début des travaux sera agendé. Concernant Monsieur Guenat, on avait dit lors de la dernière séance du Conseil général que le terrain avait été vendu. Comme mentionné dans les communications, on a transmis un dossier à la Commission de promotion économique qui doit nous donner un préavis d'ici la fin du mois. Autrement, il y a de temps en temps des demandes, mais elles n'aboutissent pas.

Madame Sabine Clémence : je suis satisfaite.

2) Monsieur Jean-René Feuz : ma question concerne le point 5. Faut-il que je la pose maintenant ou lors des débats du point 5 ?

Monsieur le Président, Martial Farine : je préférerais qu'on en discute au point 5.

3) Monsieur Paolo Cattoni : même si ma question concerne partiellement le point 5, je vais la poser maintenant. Concernant le projet Espace communal, lors d'une première votation,

un crédit d'environ Fr. 900'000.00 pour des honoraires d'étude avait été accepté par la population. A ce jour, j'aimerais savoir combien ont été dépensés pour cette première phase et respectivement combien nous avons perdu ou dépensé dans l'affaire du premier projet, plus précisément en honoraires d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs spécialisés.

Monsieur Urs Moser : je vous propose d'attendre les explications qui seront fournies au point 5. Je n'ai pas envie de sortir des chiffres du contexte.

Monsieur Paolo Cattoni : je suis partiellement satisfait.

4) Monsieur Jacques Boni : fin décembre 2015, les propriétaires fonciers non reliés à une STEP communale ont reçu une invitation à se mettre en conformité. Combien de propriétaires fonciers sont concernés ? Combien de propriétaires fonciers ont déjà réalisé ces STEP en conformité avec la loi ? Combien de propriétaires fonciers doivent réaliser une petite STEP ? Combien de propriétaires fonciers ont une fosse étanche ?

Monsieur Johnny Combremont : 157 cas ont été recensés. 54 lettres ont été envoyées. 48 habitations permanentes sont situées hors PGC (plan général des canalisations) et doivent être équipées d'une station individuelle d'épuration. 12 habitations permanentes sont situées hors PGC et sont considérées comme en ordre selon le PGEE. 36 habitations permanentes sont situées hors PGC et doivent construire une STEP biologique. D'autre part, quelques propriétaires avaient déjà adapté leur installation depuis la réalisation du PGEE établi en 2009. 24 résidences secondaires doivent être équipées d'une fosse étanche. 18 résidences secondaires sont considérées comme en ordre selon le PGEE. 6 résidences secondaires doivent être équipées d'une fosse étanche.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

5) Monsieur Jacques Boni : ça concerne le même sujet. Dans une lettre recommandée du 22 décembre 2015, les propriétaires fonciers ont découvert les taxes pour l'élimination des boues provenant des fosses étanches et des minis-steps. Dans sa lettre, le Conseil communal donne le tarif de Fr. 70.00 le mètre cube pour l'élimination de ces boues pour les minis-steps, alors que dans l'acceptation du budget 2016, le Conseil général a voté Fr. 75.00/m³. De quelle manière le Conseil communal rectifiera-t-il cette erreur ? Est-ce que le Conseil communal envisage un nouvel envoi aux propriétaires pour leur signifier que le mètre cube a augmenté de Fr. 5.00 ?

Monsieur Johnny Combremont : il s'agit clairement d'une erreur de frappe. Le prix du mètre cube a été fixé au budget 2016 à Fr. 75.00 et c'est ce prix qui sera appliqué. Il y aura une information qui sera transmise par rapport à ça.

Monsieur Jacques Boni : par lettre recommandée ?

Monsieur Johnny Combremont : je ne pense pas.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

5. Discuter de l'avant-projet Espace communal Les Bois modifié et statuer sur la suite du projet
--

Monsieur le Président, Martial Farine : vous avez sans doute remarqué que ce point déchaîne quelque peu les passions, que la discussion risque d'être animée. Je vous rappelle donc le règlement du Conseil général quant à la prise de parole. Je veux bien faire preuve de souplesse, sachant qu'un bon débat aussi nourri que possible permettra de parvenir à une bonne prise de décision. Ce débat et ce projet d'Espace communal sont importants pour notre Commune et pour la confiance qu'ont les citoyens en leurs autorités.

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : vous avez tous reçu un message dont le libellé a changé. On parle bien de la discussion d'un projet adapté et de la suite de la procédure. Je ne vais pas relire ce message. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : nous avons pu prendre la mesure des préoccupations des élus et des utilisateurs la semaine passée. Je vais déjà donner un certain nombre d'éléments de réponse. Je ne vais évidemment pas pouvoir entrer dans tous les détails sinon la présentation serait beaucoup trop longue. Je vais à nouveau parcourir les événements et reparler du contexte des réflexions du Conseil communal et comment on a abouti à l'étude complémentaire qui fera l'objet de la présentation. Je me permets néanmoins de mentionner en introduction que j'ai déjà fait une présentation ici le 7 décembre 2015 et que je n'ai pas beaucoup plus de choses à vous mettre sous la dent. Ça sera en partie de la répétition.

Aperçu des évènements

2013 : vote du crédit.

2014 : début de la réalisation.

Fin 2014 : arrêt du chantier.

Dès début 2015 : analyse générale à la fois de l'organisation du projet, de la désignation d'un nouveau bureau d'architectes et d'un mandat d'analyse concernant les normes, la faisabilité, la qualité et les coûts.

2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2015 : discussion relative au rapport d'analyse, mandat de révision et mise à jour du projet.

4^{ème} trimestre 2015 : révision et mise aux normes du projet (plan et coûts), échange avec la Commission des utilisateurs, information au Conseil général du 7 décembre 2015.

Fin 2015 : suite à la séance du 7 décembre 2015, de l'état des connaissances qu'on avait en décembre, on a fait un choix stratégique au Conseil communal, c'est qu'il fallait revoir l'ensemble du projet (simplifier, réduire, échelonner, s'approcher du crédit voté). Un mandat complémentaire a été donné. Ensuite, il y a eu la présentation au Conseil communal et la discussion sur les variantes.

Début 2016 : affinement du projet redimensionné, y compris incidences sur les coûts, échanges avec la Commission des utilisateurs, approche du planning prévisionnel qui vous sera présenté. On s'était fixé l'objectif de terminer ce projet avant la fin de la législature, soit dans 22 mois.

Défis, enjeux et options stratégiques du Conseil communal

Il faut que vous compreniez bien le cheminement qu'a fait le Conseil communal qui peut vous paraître banal avec le recul.

Fin 2014/début 2015 : on était dans une situation de crise, on avait plein de questions et personne n'avait de réponse.

Complexité : vu la complexité dans laquelle nous nous trouvions, l'ampleur du projet, avec des règles de marché public, nous avons fait appel à des compétences juridiques pour ne pas nous tromper. Dans une situation comme ça, si on fait une erreur, il y a des recours et on sait quand ça commence, mais pas quand ça finit.

Négociations/décisions : nous avons pris des décisions concernant les rapports avec les mandataires et la suite des différentes collaborations.

Information : il y a une chose que j'aimerais que vous compreniez bien. On était devant une situation pas simple pour savoir quelle était la bonne stratégie d'information. Chaque fois qu'il y a une crise, l'enjeu est de savoir comment communiquer pour bien se faire comprendre. Nous avons envoyé des avis officiels à la population, nous avons donné des informations aux séances du Conseil général des 15 juin et 7 décembre 2015. On a cherché de ne pas mettre en péril les négociations en cours. On a donc choisi un équilibre fragile entre transparence et confidentialité pour assurer les arrières sans tomber dans des pièges de semi-vérité.

Choix/options du Conseil communal : on avait l'ambition de régler au mieux le passé. La volonté était d'aller vers l'avenir avec des solutions pour réaliser des infrastructures. On voulait aussi éviter de faire le procès du projet initial car les responsabilités sont diffuses. Cette voie nous aurait fait perdre beaucoup de temps.

Défis et enjeux : il fallait identifier les faits et responsabilités et savoir ce qu'on voulait en faire. Ensuite, on voulait maîtriser les coûts, les surcoûts pour rester dans une charge financière et fiscale dans des dimensions acceptables. Il fallait éviter des procédures dont la durée et l'aboutissement étaient incertains.

Risques : nous avons dû prendre en compte un certain nombre de risques. Est-ce qu'on peut réellement retracer les faits ? C'est très difficile, il y a le risque de déformation de ces faits. Si les choses s'étaient sues sur la place publique, on aurait pu subir des plaintes pour diffamation et une perte de temps. On aurait surtout mis en péril les négociations en cours qui sont en bonne voie, mais fragiles. Nous n'avons donc pas eu recours à des procédures qui auraient bloqué le projet. D'une part, on a décidé comme ça par bon sens, mais aussi après avoir consulté les compétences juridiques qui nous ont bien montré quels étaient les risques et le peu de chance d'obtenir quelque chose de raisonnable.

Analyse, constats et conclusions

1^{er} mandat au bureau Stähelin :

Phase a) : analyse technique du projet en l'état (normes, qualité, faisabilité), évaluation sommaire des incidences sur les coûts.

Phase b) : mettre à jour le projet avec mise en conformité, nouvel estimatif des coûts.

Constats : décalage entre le devis initial voté en 2013 et le devis du projet révisé. Les comparaisons entre ces deux variantes sont très difficiles et compliquées, mais on est dans des ordres de grandeur qu'on peut mentionner. On peut surtout dire qu'à la lumière de l'analyse, certains éléments du devis qui avaient été présentés en 2013 ne tenaient pas la route.

Rappel des coûts :

Coûts	Devis initial 2013	Contrôle coûts 2014	Devis nouveau 2015
Nouvelle salle sport	4'288'056	4'348'580	3'682'338
Rénovation salle spectacle	1'262'900	1'306'292	1'947'061
Aménagements extérieurs	922'981	922'981	1'762'900
Locaux SIS	863'244	863'244	600'000
Coûts communs	2'142'819	2'141'046	2'128'791
Total projet	9'480'000	9'582'143	10'121'090
Coûts réalisation au 31.12.2014			1'966'000
Total effectif	9'480'000	9'582'143	12'087'090

Financement	Devis initial 2013	Contrôle coûts 2014	Devis nouveau 2015
Crédit d'étude (voté par le CG)	930'000	930'000	930'000
Crédit de réalisation (vote fin 2013)	8'550'000	8'550'000	8'550'000
Total crédits approuvés	9'480'000	9'480'000	9'480'000
Différence de crédit – coûts		102'143	2'607'090

Dans le crédit d'étude de Fr. 930'000.00, il y avait Fr. 400'000.00 qui étaient réservés pour l'étude jusqu'à la présentation des plans qui ont servi au vote et Fr. 530'000.00 étaient réservés pour la phase suivante. J'ai encore relu le message de mai 2012 qui stipulait bien que, si le projet était rejeté, les Fr. 400'000.00 qui avaient servi à monter le dossier concernaient des prestations fournies et dues. Sans me perdre dans les détails, je dois vous rendre attentifs à une chose très importante. Le projet, et ça c'est dans le message du vote 2013, était bien globalement devisé à Fr. 9'480'000.00. Seulement, une première tranche avait déjà été votée et les Fr. 8'550'000.00 concernent la deuxième tranche. Les Fr. 930'000.00 provenaient d'un calcul qui, à ce moment-là, ne pouvait pas être fait autrement, qui n'était pas calqué au niveau des honoraires restants sur le projet effectif mais correspondaient au moment où la population a voté ces Fr. 930'000.00. C'était l'enveloppe estimée. Comme vous le savez tous, le montant global du projet a évolué après. Les honoraires effectifs pour ce montant s'élevaient à environ Fr. 1'100'000.00. Là, il faut relativiser un peu, on ne peut pas prendre en considération simplement ces Fr. 930'000.00 parce que c'est une partie de la réalité puisque quand ce montant a été déterminé, c'était une projection qui a dû être corrigée. Le surplus de ces Fr. 930'000.00 était compris dans le devis qui a permis de déterminer les Fr. 9'480'000.00. Dans le tableau ci-dessus, la colonne du contrôle des coûts montre qu'on était encore relativement proches du devis initial avec tout de même une réévaluation des coûts probables qui dépassaient de Fr. 102'143.00 alors qu'il n'y avait pas encore beaucoup de travaux réalisés. Dans la dernière colonne, on voit justement les conclusions de la version mise à jour, adaptée avec le respect des normes en tenant compte des travaux déjà réalisés où on remarque le problème de l'explosion du crédit de Fr. 2'607'090.00. C'est ce montant qui a interpellé le Conseil communal ; le devis initial était, sur certains aspects, optimiste. La situation à fin 2014 était encore proche du devis initial, mais le devis révisé dévoile une autre perspective. On était donc devant le fait accompli.

Variantes en décembre 2015 : plusieurs variantes s'offraient à nous : on fonce tête baissée en réalisant le projet initial, on abandonne tout, on réalise un projet révisé ou on redimensionne le projet et on le réalise.

Décisions stratégiques du Conseil communal : on a pris trois décisions stratégiques en amont du mandat complémentaire du bureau d'architectes :

- 1) Redimensionner le projet (principe de la politique des moyens).
- 2) Conserver le concept général du projet (plan d'ensemble révisé).
- 3) Réaliser l'essentiel, l'indispensable et échelonner le reste.

Critères/contraintes fixés par le Conseil communal : la première contrainte est de finir le projet avant la fin de la législature. Ensuite, il faut que le coût final s'approche le plus possible du crédit du vote 2013. Il faut aussi recentrer le projet sur les fonctions essentielles et les besoins prioritaires de la commune (école, sociétés du village). Malheureusement, il faut aussi renoncer à certains besoins secondaires et revoir nos ambitions pour se pencher sur l'essentiel.

Etude complémentaire

Mandat du nouvel avant-projet (décembre 2015) selon la stratégie et les critères fixés par le Conseil communal : redimensionner l'ensemble selon les moyens disponibles, étudier l'échelonnement (respect du plan général) en mettant en attente certains éléments des aménagements extérieurs, prendre en compte la démolition de l'ancien bâtiment qui pourrait être une piste pour faire baisser les coûts, répondre aux besoins essentiels (école, sociétés) dans le nouveau bâtiment (scène mobile, salle de travaux manuels, salle de musique).

Démarche : la nouvelle proposition a été présentée fin 2015 et a été discutée au Conseil communal début 2016. En février 2016, une information a été donnée aux utilisateurs et une discussion a eu lieu. Ce soir, nous présentons donc l'avant-projet au Conseil général en mentionnant le principe, les procédures et le planning. Après la séance avec les utilisateurs, on a pu procéder à une première prise de température. Maintenant, ce qui est important aussi par rapport à certaines remarques qu'on a eues la semaine passée, c'est notre volonté d'arriver à une solution. On n'a jamais eu comme stratégie de vouloir dépasser par la droite, mais tout simplement il fallait qu'on puisse avoir des éléments concrets de décisions. On avance un pas après l'autre, pour arriver à un projet. Chaque pas doit être validé avant d'en effectuer un autre. L'important est de partir dans une certaine direction, même s'il faut revoir le projet, pour aboutir à quelque chose qui peut être supporté par la Commune et sa population.

Bureau d'architectes Stähelin SA

Monsieur Jean-Philippe Stähelin : on a été approchés fin 2014 par le bureau italien vu que le bureau Tekhne quittait l'association d'architectes pour mener à bien le projet. Par la force des choses, on a analysé le dossier et on a signé un contrat qui disait qu'on était le bureau complémentaire pour les plans d'exécution, la surveillance du chantier, la responsabilité des coûts et des délais. Suite à ça, on est entrés plus en détail dans le projet et on a vu que tel que prévu, tel que mis en œuvre partiellement, selon notre expérience, il n'était pas réalisable dans les coûts prévus. On a eu des échanges avec la Commission de construction et le Conseil communal qui nous a finalement donné un mandat pour vérifier ce qu'on pouvait faire avec ce chantier pour mener à bien ce projet dans des coûts proches de ce qui avait été voté par la population, mais aussi avec un programme qui fonctionne pour les utilisateurs. Pour nous, c'était une procédure assez rapide, pour vous ça paraît être une éternité. C'est clair que tous ces éléments de transition, d'analyses, de nouveau départ ont pris énormément de temps pour nous et pour les autorités. On a rencontré les utilisateurs à deux reprises pour présenter l'avancement du projet et les changements intervenus. Effectivement, on n'est pas dans un projet dont le permis va être déposé dans les deux semaines, mais on est dans une phase très précoce. Il y a des interventions qui sont possibles pour les utilisateurs. On doit affiner les coûts. Normalement, les coûts sont présentés une fois que le projet est dans la phase de projet d'ouvrage, c'est un peu le niveau du permis avec un devis de plus ou moins 10 %. Maintenant, on vise le crédit qui a été voté. Pour nous, le temps avance vite. Une fois que les choses seront mises en place, ça va aller avec un rythme de croisière un peu plus élevé.

Aménagements extérieurs

Monsieur Lionel Muller, architecte-paysagiste : je vais vous présenter les aménagements extérieurs autour de l'Espace communal.

Projet de base

L'avant-projet de base intègre l'ensemble des éléments du cahier des charges du concours. Les installations sportives se composent d'un terrain multisports éclairé, d'un espace

engazonné et aménagé pour les jeux de ballon, d'un saut en longueur, d'un lancé du poids et d'une piste de course. Les autres installations comprennent une place de jeux avec revêtement en copeaux de bois, de gradins couverts, d'un parking à vélos couvert, d'un parvis devant la salle, d'un fossé d'infiltration des eaux pluviales et d'un trottoir le long de la rue du Doubs. Il y a aussi un parking de 32 places. Le projet permet également la création d'une future déchetterie.

Projet optimisé

La version optimisée de la variante de base permet la construction par étapes d'autres terrains sportifs par la suite. Les installations sportives de cette version se composent d'un espace engazonné pour les jeux de ballon et d'un espace de course. Les autres installations comprennent une place de jeux avec revêtement en copeaux de bois, de gradins couverts, d'un parking à vélos couvert et d'un parvis devant la salle. Il y a aussi un parking de 32 places. Le projet conserve la proposition d'un parvis délimitant un espace extérieur devant le nouveau centre. Le projet permet également la création d'une future déchetterie.

Synthèse

Le devis total du projet de base est de Fr. 1'762'900.00 et celui du projet optimisé se monte à Fr. 1'272'655.00, d'où une économie de Fr. 490'245.00. Etant donné qu'on est dans une phase d'avant-projet, il y a une marge de +/- 20%. La surface des aménagements supprimés reste une surface qui coûte à engazonner. Le coût de base reste élevé car la surface de la parcelle est grande. Si l'emprise au sol du bâtiment diminue, la surface des aménagements extérieurs augmente. A un moment donné, on ne gagne plus rien en enlevant des usages ou des aménagements. Le projet optimisé répond à l'ensemble des demandes des utilisateurs. On a toujours un terrain de tennis et de basketball dans l'espace de la cour de l'école. Il y a également un axe pour les piétons qui relie l'Espace communal à la rue du Doubs ; celui-ci est bordé d'arbres.

Monsieur Miguel Nery, architecte : je vais vous expliquer les changements qui sont intervenus dans la partie « architecture ».

Bâtiment

Projet de base

L'avant-projet de base se calquait sur le programme existant. Quand on a repris le projet pour la nouvelle salle de sport, le projet était déjà ficelé, bouclé et le sous-sol était déjà construit. La volumétrie est la suivante : le bâtiment existant comporte 3'843.60 m³, le nouveau bâtiment 11'098.10 m³. Ces chiffres sont importants pour calculer les coûts.

Projet optimisé

Il n'y a pas de changement au niveau du programme, on a une solution équivalente. La différence au niveau architectural est plutôt l'étude faite au niveau de la volumétrie, de la simplification des toitures et la mise aux normes. On a compris qu'une des possibilités était de réduire le volume construit pour réduire les coûts. Au sous-sol de la salle de sport, on peut dire que tout se maintient pratiquement à l'identique. On descend juste la cuisine qui était prévue au rez-de-chaussée. On a encore besoin d'une zone technique pour le chauffage et la ventilation et il y a un espace restant qui sera très utile pour les sociétés pour stocker le matériel. Au niveau du rez-de-chaussée, l'envie de la Commission de construction était d'y mettre les salles de classe qui étaient au sous-sol ; cela permet de respecter les dimensions demandées par le Service de l'enseignement pour la salle des travaux manuels avec 73 m² et un local de rangement de 24 m² et pour la salle de musique avec 62 m². Avant, ces deux salles étaient au sous-sol avec de petites fenêtres et ne respectaient pas les normes de surface et d'éclairage. Les deux zones, salle de sport et salles de classe, peuvent fonctionner de façon totalement indépendante. Il y a aussi un ascenseur qui découle des exigences en vigueur. Quand le bureau Stähelin a repris le

mandat, il y avait deux grandes questions. Tout d'abord, la qualité du projet qui ne représente pas des analyses esthétiques du travail de nos collègues, mais la qualité relative à la gestion du projet, soit le respect des normes (SIA, lois fédérales et cantonales, etc.). La deuxième question consistait à contrôler les coûts. On a constaté qu'il y avait déjà des remarques au niveau du permis et que le projet ne respectait pas de nombreuses normes obligatoires, notamment en ce qui concerne l'accessibilité où un ascenseur est exigé. Au niveau de la sonorisation, pour les malentendants, il y a aussi des normes qui n'étaient pas respectées. On n'a également rien trouvé dans l'ancien projet au niveau du respect des normes d'acoustique. Au niveau du contrôle des ponts thermiques, de la condensation intérieure, il y avait également pas mal de questions. Les normes n'étaient également pas respectées en termes de qualité de l'air intérieur. En effet, dans un bâtiment de ce genre, c'est très difficile de garantir la qualité de l'air par ventilation naturelle. Actuellement, pratiquement tous les bâtiments de ce genre ont une ventilation mécanique. Ce sont les grands points que le bureau Stähelin a détectés. Nous avons donc intégré ces différents points dans le projet optimisé. Avant, on avait une salle polyvalente qui était surtout utilisée pour le théâtre, le carnaval ou quelques manifestations. Cette étude doit aussi voir si la nouvelle salle de sport peut devenir une halle polyvalente en cas de démolition de l'ancien bâtiment. Il s'agit là de la deuxième partie de notre étude. Nous avons regardé si le nouveau bâtiment pouvait être adapté pour y accueillir des représentations théâtrales. On a consulté des entreprises spécialisées au niveau de la scène pour voir s'il était possible de mettre une scène amovible. En cas d'utilisation comme salle de spectacle, sans table mais avec la scène amovible, on dispose de 250 places assises. Nous avons demandé si c'était possible d'avoir une scène installée durant certains moments de l'année et que la salle de sport puisse continuer de fonctionner. En cas d'utilisation comme salle de banquet, sans scène, on dispose de 240 places assises. On pourrait également utiliser la salle pour des lotos, avec une plus petite scène, et on disposerait alors de 180 places assises.

Estimation des coûts

A partir du devis des mètres cubes, des études préliminaires qu'on avait faites pour la première étude, on n'avait rien que pour les bâtiments une somme de Fr. 9'469'746.00 (Fr. 2'718'704.00 pour l'assainissement de l'ancien bâtiment et Fr. 6'751'042.00 pour le nouveau bâtiment). Après avoir supprimé le bâtiment existant, on arrive à un montant de Fr. 7'638'279.00, ce qui donne un écart de Fr. 1'831'467.00.

Synthèse

	Variante de base	Projet optimisé
Architecture	Fr. 9'469'746.00	Fr. 7'638'279.00
Aménagements extérieurs	Fr. 1'762'900.00	Fr. 1'272'655.00
Total	Fr. 11'232'646.00	Fr. 8'910'934.00
Ecart par rapport à la variante de base		Fr. 2'321'712.00

Monsieur Urs Moser : on a imaginé, tout de même de façon consolidée, un planning qui montre les grands axes.

Etapes	1 ^{er} trim. 2016	2 ^e trim. 2016	3 ^e trim. 2016	4 ^e trim. 2016	1 ^{er} trim. 2017	2 ^e trim. 2017	3 ^e trim. 2017	4 ^e trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	2 ^e trim. 2018	3 ^e trim. 2018	4 ^e trim. 2018
Avant-projet												
Projet d'ouvrage												
Consultation populaire			25.09.									
Demande permis												
Appel offres Adjudication												
Projet exécution												
Réalisation bâtiment												
Période sans accès												
Réalisation amén.ext.												
Inauguration								?		?		
Décompte												

On est dans la phase où on a des éléments d'avant-projet qu'il faut finir de ficeler. Sur cette base, il est possible d'attaquer un projet d'ouvrage pour arriver à mi-juillet 2016 à l'état de précision et de détails qu'on avait pour le vote 2013 avec un degré de précision des coûts de plus ou moins 10 %, ce qu'on avait aussi lors du vote 2013. Maintenant, la grande question qui s'est posée dans les discussions de la semaine passée, c'est de savoir comment on peut intégrer la consultation de la population. Il y a une phase où deux choses peuvent se dérouler en parallèle. Une fois que le projet d'ouvrage est ficelé, on peut faire une information, présenter les choses à la population puisque le 25 septembre 2016, il y a de toute façon une date de votation. Sans anticiper sur la décision, on peut quand même, début août 2016, déposer la demande de permis. La pire des choses qui puisse arriver est que fin septembre la population refuse et, à ce moment-là, on retire le dossier au Canton et on remet les pendules à zéro. Par contre, si la population accepte, on aura la demande de permis qui sera en cours ou presque terminée. On doit demander un nouveau permis car il ne s'agit pas d'un changement mineur. Après, on peut très vite entrer dans des phases où le bureau d'architectes va chercher des prix, élabore le projet d'exécution. Environ à Pâques 2017, si tout ce qui est avant se déroule correctement, on peut commencer la réalisation qui est relativement compacte. Par rapport à une interrogation des utilisateurs, j'ai mis en évidence la durée durant laquelle il n'y aura rien : ni piscine, ni ancienne halle, ni nouveau bâtiment. Ça correspond assez précisément à la réalisation du nouveau bâtiment, soit du 1^{er} avril 2017 à fin novembre 2017. Pendant cette période, on va devoir faire comme Le Noirmont et Montfaucon et avoir de l'imagination pour régler les activités des sociétés et de l'école. Si on avait réalisé le projet dans sa totalité, la période sans accès aurait certainement été plus courte. Si tout se passe bien, on aura tout loisir de définir si on veut placer l'inauguration juste avant Noël 2017 avec Saint-Nicolas ou au printemps 2018 quand la météo est un peu plus clémente. C'est une vue d'ensemble qui montre surtout cette préoccupation de la consultation et de l'implication de la population à qui on propose quelque chose d'autre que ce qui avait été décidé en novembre 2013.

Monsieur Paolo Cattoni : j'attendais impatiemment qu'il soit répondu à ma question. Je ne considère donc pas ici que je prenne la parole, mais j'aimerais simplement qu'on réponde à ma question. J'aimerais savoir, pour cette première phase de projet, respectivement combien on a perdu et combien on a à disposition aujourd'hui. Je crois que c'est suffisamment clair, mais je crois qu'on a le droit de le savoir.

Monsieur Urs Moser : ce qui est important, c'est qu'en 2013, l'enveloppe globale était de Fr. 9'480'000.00, composée de Fr. 930'000.00 et Fr. 8'550'000.00. Les Fr. 930'000.00 à l'époque avaient été calculés sur des chiffres provisoires. Le montant effectif des honoraires se montait à Fr. 1'140'000.00, dont à ce jour dépensés sous l'ancien régime (y compris les montants de Monsieur Chevillat) Fr. 575'000.00, dont Fr. 400'000.00 étaient à l'époque intégrés dans les Fr. 930'000.00. On a un solde, mis à jour avec le devis, sur les Fr. 1'140'000.00 de Fr. 565'000.00. On avait donc dans l'enveloppe globale du projet, état novembre 2013, des honoraires pour Fr. 1'140'000.00. Avec tout ce qui a été fait, au niveau des honoraires d'architectes jusqu'à fin 2014, on avait Fr. 575'000.00 dépensés et un solde de Fr. 565'000.00. Je précise aussi que dans ces Fr. 575'000.00 est inclus le montant de l'arrangement financier avec les auteurs du projet qui, à un moment donné, ont vu que leur projet ne serait pas réalisé, mais qu'on a indemnisés après négociations.

Monsieur Paolo Cattoni : je suis très satisfait.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'ai un peu souci quand on parle de plus ou moins 20 % pour des aménagements extérieurs. On parle de plus ou moins 10 % pour des aménagements globaux. On peut donc arriver à un coût de plus de Fr. 1'600'000.00. Comment a-t-on prévu de trouver l'argent si on a un tel coût ?

Monsieur Urs Moser : vous avez entendu Messieurs Muller et Nery. Je réitère la précision : quand on a voté en novembre 2013, on était aussi à plus ou moins 10 %. On ne savait pas si on serait pile-poil dessus, 10 % en dessus ou 10 % en dessous. Maintenant, dans la démarche, quand on approche un projet de cette façon-là, au début on est relativement sommaire et grossier, on calcule des mètres cubes ou des surfaces avec des montants de référence. On donne une fourchette relativement large, mais dans laquelle il y a aussi des montants d'imprévus qui ne sont pas encore attribués. Après, petit à petit, l'entonnoir va se refermer pour arriver, lors du décompte, à un chiffre précis. Evidemment, il y a cette fourchette, mais au fil des mois où on a travaillé avec le bureau Stähelin, on a constaté qu'ils étaient toujours à l'écoute, qu'ils comprenaient notre contrainte. La cible est claire, pas négociable. Au fil de la précision, où on ira plus dans les détails, il y aura encore très certainement des choix à faire pour ne pas déborder de cette fourchette. Ça serait malhonnête de notre part de vous garantir un chiffre.

Monsieur Jean-René Feuz : j'ai deux questions et une remarque. Pour moi qui ai été à la base du projet, j'ai eu vos explications et je vous en remercie. Je trouve que c'est un beau projet, mais je suis un peu tombé des nues quand j'ai vu ce dépassement de coûts de deux millions et demi, surtout que le devis qui est ici a été établi en juillet 2013. Pour ne pas mourir idiot, j'aimerais savoir ce qui a fait qu'il y ait un tel dépassement. N'y avait-il pas assez de mètres cubes calculés ? Les prix n'étaient pas justes ? Que s'est-il passé ? On a vu les détails de ce que vous avez noté, mais ça ne fait pas deux millions et demi de francs. J'aimerais bien comprendre. Il s'agissait d'un devis avec une marge de +/- 10 %. C'est le fruit de 11 versions. Vous comprendrez un petit peu mon étonnement. Ma deuxième question concerne la halle actuelle qui fonctionnerait comme salle de spectacle et que vous avez proposé de démolir. Dans les chiffres que j'ai, de l'époque, la salle de spectacle arrivait à Fr. 1'740'000.00. Vous avez mis des coûts communs et d'après ce que j'ai retenu, vous arrivez à Fr. 1'900'000.00. Ces Fr. 200'000.00 concernent quoi ? La ventilation ? Qu'est-ce qui fait cette différence ? A l'époque, on avait fait un projet et tout ce qu'on

pouvait enlever, on l'avait enlevé. Avec l'accord des ingénieurs et architectes, on avait décidé de faire une ventilation naturelle. Est-ce que c'est ça cette différence ? J'aimerais connaître la différence qu'il y a entre votre projet et notre projet avec Fr. 200'000.00 d'écart. Pour moi, Fr. 200'000.00 d'écart avec une salle de spectacle et une salle de sport, ça se discute, au lieu de raser une salle de spectacle pour l'intégrer dans une salle de sport. Ça veut dire que quand il y aura un spectacle, il n'y aura pas de gymnastique et vice versa. Une salle de spectacle, dans une salle de sport, avec la sonorisation, la scène à construire, ce n'est pas pratique. S'il y a du théâtre pendant un mois, il faut chaque fois monter et démonter. C'est hypothétique de penser qu'il y aura du théâtre là-dedans. Ma remarque concerne les installations extérieures. On voit qu'il y a là une grande différence au niveau du prix. J'aimerais souligner que si on ne fait pas de piste d'athlétisme parce qu'on n'a pas les moyens, c'est une utopie de croire que dans 10 ans on aura les moyens de la construire. Ce serpent de mer est en train d'arriver à son terme, espérons-le. Mais après, il n'y a plus personne qui voudra investir un centime pour les aménagements extérieurs. Je trouve dommage pour nos enfants de ne pas avoir ces installations extérieures.

Monsieur Jean-Philippe Stähelin : dans ce projet, on peut enlever des choses, mais aussi en rajouter. On ne peut pas faire de promesse, mais si tout se passe très bien, il y a des éléments qu'on pourrait ajouter. Ce n'est pas notre vœu de supprimer des fonctions, de réduire le cahier des charges, mais pour arriver dans les coûts prévus, on doit le faire. Par contre, il y a certaines choses qu'on ne peut pas prévoir d'ajouter. Par exemple, si la ventilation naturelle ne suffit pas, on ne peut pas ajouter une ventilation mécanique. Pour les coûts plus en détail, on ne voulait pas trop nous prononcer dans ce cadre-là, car il y a beaucoup de choses. Pour ne pas mourir idiot, comme vous dites, je vous invite à passer dans notre bureau et on vous expliquera tout ça. Dans le détail, il y a beaucoup de choses, d'éléments à prendre en compte, notamment par rapport à la charpente, à l'ascenseur, à la ventilation, au respect des normes et prescriptions, à l'acoustique, au vitrage de la charpente qui ne supportait pas la neige, à son nettoyage, etc. En ce qui concerne l'ascenseur et ce qui va avec, ça représente presque Fr. 100'000.00. Pour la ventilation mécanique, c'est une question absolument primordiale, même si c'est juste une salle de sport sans être une salle de spectacle. A mille mètres d'altitude, vous connaissez mieux le climat que nous, si on doit ventiler naturellement durant les mois d'hiver, ça n'a pas de sens et il y a aussi là des prescriptions. Ce poste est également très important. Après, ce sont des choses qui peuvent paraître simples ou de moindre importance, comme l'acoustique. Si vous avez 25 enfants, membres de clubs ou spectateurs dans les gradins, s'il n'y a pas d'absorption acoustique étant donné les surfaces des murs, ça devient difficile. Il y a aussi l'incertitude par rapport à la charpente où le vitrage posait problème par rapport au poids de la neige, à l'ouverture ou au nettoyage. Ce sont tous des éléments qui n'étaient pas très clairement définis dans le devis. Quand on a commencé à regarder avec les ingénieurs, on s'est rendu compte que ça aurait passablement fait exploser la facture. C'était impossible de respecter les +/- 10 %, je vous en donne toute la garantie.

Monsieur Vincent Berger : est-ce qu'il y aura de toute façon une votation ?

Monsieur Urs Moser : ce n'est pas à l'exécutif, ni à la Commission de construction de décider. Je vous ai dit qu'il y aurait une votation en septembre, si c'est votre volonté de consulter la population. Il y a de toute façon des votations à la date choisie et je pense que ça tombe assez bien car ça ne préterite pas l'avancement du dossier. Le hasard a bien fait les choses.

Monsieur le Président, Martial Farine : dans le libellé de l'ordre du jour, il est bien stipulé qu'on doit statuer sur la suite du projet. On en discutera donc tout à l'heure.

Madame Sabine Clémence : je suis sidérée qu'on ait monté un projet avec des professionnels sans respecter les normes en vigueur. C'était des spécialistes et le travail n'a pas été fait correctement. Je voudrais par contre dire bravo et merci beaucoup pour le travail exécuté pour essayer de rattraper le coup. C'était vraiment un gros truc. Si, effectivement dans les journaux, on est la risée et que parfois il y a des articles pas très corrects, vous avez un sacré mérite, vous vous êtes battus et j'ai juste envie de vous dire bravo et merci.

Monsieur Paolo Cattoni : j'aimerais prendre la parole pour aller dans le même sens. Je veux féliciter et remercier les gens qui se sont investis dans la reprise de ce projet. Aujourd'hui, je suis satisfait de la réponse pour savoir ce que ça nous a coûté. Pour éviter d'être condamné pour insulte, je n'irai pas plus loin. Je vous encourage à continuer, je vous félicite, je suis aussi ravi de voir le projet présenté aujourd'hui. Par contre, mon avis personnel, c'est que ce projet appartient à la population et, vu l'énormité des changements, il ne nous appartient pas de décider de valider ce projet nous-mêmes.

Madame Rose-Marie Jobin : j'aimerais savoir de manière globale comment les sociétés et les autorités scolaires ont pris cet avant-projet.

Monsieur Urs Moser : on a regardé avec eux ce qui était possible, ce qui ne leur paraissait pas clair. En fait, ils ont un peu adopté notre attitude : c'est un nouveau plan, c'est une nouvelle configuration, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire avec ça, comment on pourrait se réorganiser... A la suite de cette discussion, la cuisine est descendue d'un étage, on a confirmé l'utilité d'avoir un petit débit en grignotant un peu sur un local. Ce qui est ressorti, c'est que c'est jouable, qu'il y a encore des choses à voir dans le détail. Ils nous ont tous annoncé leurs besoins pour stocker le matériel. On s'est quittés mardi soir sur une impression qu'il y a un accord pour continuer comme ça de leur part, car ils arrivent à s'y retrouver pour leur utilisation. Il y a eu des remarques tout à fait pertinentes qui ont été faites, par exemple au niveau des sols. En résumé, on a eu un bon accueil.

Monsieur Jacques Boni : par rapport à la consultation populaire, est-ce que vous avez pris des renseignements par rapport à ce qui est exigé ? Est-ce que c'est sûr qu'il faudra faire une votation ?

Monsieur Urs Moser : c'est l'objet de la deuxième partie du point 5 de l'ordre du jour de la présente séance. Avec tout ce qu'on a entendu la semaine passée, on a bien compris qu'il y avait une volonté que la population qui devra supporter les conséquences de ce changement soit, au moment le plus propice, intégrée à la décision. Comme on a vu avec les utilisateurs, autant avoir le maximum de personnes à bord du bateau et partir dans une direction qui soit acceptée par la majorité des gens. On a compris la volonté de ne pas oublier la population qui est la principale intéressée et qui doit aussi pouvoir adhérer à ce projet. C'est la raison pour laquelle on a réalisé avec Monsieur Nery un planning qui soit réaliste en intégrant une votation sans perturber le déroulement de la procédure. A vous de savoir si vous voulez le faire ou non.

Monsieur Jacques Boni : au niveau juridique, vous n'avez pas demandé un avis de droit ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on s'est adressés au Service des communes qui nous a dit que c'était de la compétence du Conseil général si on reste dans les chiffres du crédit voté, mais que c'était peut-être effectivement mieux de faire toutes ces démarches.

Monsieur Jacques Boni : souvent le Service des communes se trompe.

Monsieur Urs Moser : à un moment donné, on s'est bien rendu compte que ça pouvait être la pierre d'achoppement de la poursuite des opérations. Sur un plan tout à fait formel, juridique, ce n'est pas nécessaire de consulter la population. Maintenant, sur le plan politique, on peut dire qu'on veut cette consultation ou pas. Si vous ne la faites pas, vous savez comme moi que toute décision du Conseil général peut faire l'objet d'un référendum.

Si au mois de septembre, vous validez un projet d'ouvrage et que 30 jours après il y a suffisamment de signatures, il y aura de toute façon une votation. Alors, autant anticiper et mettre la votation au programme.

Madame Sabine Clémence : je suis vraiment pour qu'on soumette ce vote à la population car cette halle a déjà fait couler tellement d'encre et ce projet a beaucoup changé. Au niveau transparence, par respect, on se doit de mettre ce projet en votation populaire.

Monsieur Germain Jobin : c'est malheureux qu'on en soit arrivés là avec des erreurs aussi importantes faites par des professionnels. Je voulais vraiment féliciter le Conseil communal d'avoir eu le cran de stopper les travaux. Si ça avait continué, je ne sais pas où on en serait aujourd'hui. Je suis d'accord avec ce projet parce qu'on n'a plus le choix. On a déjà beaucoup investi. Si on avait fait ça il y a quelques années, ça aurait coûté peut-être un tiers de moins. Il faudra vraiment bien informer la population pour ne pas retourner en arrière, sinon on ne va jamais s'en sortir. J'ai une question concernant les besoins des sociétés. Il y a un local de stockage pour le matériel. Je sais qu'il y a un besoin important en ce qui concerne ce matériel qui est conséquent. Est-ce que le volume du local prévu est assez grand ? D'autre part, dans le premier projet, il y avait un saut en longueur. Est-ce qu'il subsiste ?

Monsieur Lionel Muller : on peut tout à fait prévoir le saut en longueur dans le projet optimisé. Maintenant, comme on vous l'a dit, on est dans une phase d'avant-projet, plus on avancera, plus on resserrera la fourchette et plus on pourra dire quels éléments subsisteront vraiment. C'est encore un peu tôt pour le dire. Il faut avancer dans le projet.

Monsieur Urs Moser : pour les besoins des sociétés, il y a deux volets. On leur a demandé de nous annoncer les surfaces, les hauteurs, les mètres cubes dont elles avaient besoin. Monsieur Nery a pris connaissance de ces besoins annoncés.

Monsieur Miguel Nery : on a 85 m² à disposition.

Monsieur Urs Moser : il faudra aussi peut-être préparer une benne avant de déménager car il y a probablement passablement de choses à jeter.

Monsieur Germain Jobin : par rapport au toit plat, je sais que vous avez choisi cette variante pour des questions de coûts. Esthétiquement, ce n'est pas le meilleur. Est-ce que ça sera assez solide pour supporter 1 mètre 50 de neige ? Il ne faut pas qu'on ait des problèmes comme à Polyexpo à La Chaux-de-Fonds et que ça s'effondre.

Monsieur Miguel Nery : c'est prévu pour deux mètres de neige.

Monsieur Germain Jobin : deux mètres de poudreuse ne font pas le même poids que deux mètres de neige mouillée !

Monsieur Miguel Nery : les poutres font un mètre et demi de hauteur.

La séance est suspendue afin que le bureau du Conseil général puisse prendre une décision quant au vote à soumettre aux Conseillers généraux.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Martial Farine : on va statuer sur la suite du projet. Il faut savoir si on continue dans ce projet ou si on arrête tout ce soir.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais qu'on statue sur le projet, mais j'aimerais aussi qu'on vote pour donner la possibilité au peuple de voter.

Monsieur le Président, Martial Farine : tout d'abord, on va voter pour demander au Conseil communal de poursuivre le projet, bien évidemment dans les limites du crédit initial de Fr. 8'550'000.00.

Au vote, la poursuite du projet est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : on va maintenant voter pour savoir si on veut que le projet optimisé soit soumis en votation populaire.

Au vote, la votation populaire est demandée par 14 voix, sans avis contraire.

Monsieur le Président, Martial Farine : malheureusement, les architectes sont déjà partis. Je prie donc Monsieur Urs Moser de leur transmettre mes remerciements sincères pour la précision de leur présentation.

6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Oberbichler Paul et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Oberbichler Paul, ressortissant italien, est né le 15 août 1963 en Italie. Il est arrivé en Suisse en 1984 et dans notre commune en 1999. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraire.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Oberbichler travaille au Golf-Club depuis de nombreuses années. Le Canton du Jura a procédé à son audition et il considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'il obtienne la nationalité suisse. Monsieur Oberbichler habite en Suisse depuis plus de 20 ans, (l'âge qu'il avait lorsqu'il a quitté l'Italie). Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous propose de l'accepter en fixant une finance d'admission à Fr. 150.00, comme pour les naturalisations précédentes.

Monsieur Jacques Boni : ce qui m'étonne un peu, c'est qu'on a naturalisé un jeune il y a six mois en fixant la finance d'admission à Fr. 200.00.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement, on va rectifier ce montant.

Au vote, la naturalisation de Monsieur Paul Oberbichler est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je félicite Monsieur Oberbichler pour sa naturalisation.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Quaresma da Assunção Pinho Maria José et M. de Almeida Pinho David et de leur enfants Maéva, Anaëlle et Nolan et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la famille Pinho habite Les Bois depuis 2010 avec ses trois enfants en âge de scolarité. Ils sont Portugais. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer. L'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur travaille à La Chaux-de-Fonds et Madame chez Les Fils d'Arnold Linder SA aux Bois. Ils habitent Au Jourez. Ils sont bien intégrés en Suisse et dans le village. Je vous recommande d'accepter ces naturalisations en fixant une finance d'admission de Fr. 150.00 pour toute la famille.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, la naturalisation des membres de la famille Pinho est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je félicite la famille Pinho.

8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Colinas Fernandes Josefa et de M. Ignacio Fernandes Julio et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les époux Ignacio sont ressortissants espagnols et habitent en Suisse depuis de nombreuses années. Ils résident dans notre Commune, Impasse de l'Escalier, depuis 1989. Ils sont bien intégrés, ils possédaient l'usine à l'entrée du village. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer. L'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur est retraité et Madame travaille chez Jurasit Sàrl aux Bois. Ils ont deux enfants. Je vous recommande d'accepter ces naturalisations en fixant une finance d'admission de Fr. 150.00 pour le couple.

Au vote, la naturalisation du couple Ignacio est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je félicite le couple Ignacio.

9. Nomination :
Election d'un membre à la commission structure d'accueil

Madame Sabine Clémence : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Jeanne Metthez.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, l'élection de Madame Jeanne Metthez est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je félicite Madame Jeanne Metthez pour cette élection.

10. a) Prendre connaissance et traiter l'initiative pour la suppression de l'interdiction de circuler sur les routes communales de la Rue du Doubs et de la Route de Biaufond
b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Prendre connaissance et traiter l'initiative pour la suppression de l'interdiction de circuler sur les routes communales de la Rue du Doubs et de la Route de Biaufond

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : une initiative communale munie de 170 signatures, dont 164 ont été validées, a été déposée au Secrétariat communal ayant pour but la suppression de l'interdiction de circuler à la Rue du Doubs et la Route de Biaufond. Avant le dépôt de cette initiative, une pétition qui demandait également la suppression de ladite interdiction avait été déposée. Au niveau formel, cette initiative a été déclarée valable par le Conseil communal. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer. L'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Baume : en votation communale, les citoyens des Bois ont accepté à la grande majorité la modification du plan de zones qui prévoyait l'extension actuelle du village et la réalisation d'une route de contournement afin d'y englober le trafic de transit. Les mesures d'interdiction ont été dûment publiées dans le Journal officiel et par affichage public local et n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Le Conseil communal a retenu cette unique possibilité dans un cadre légal afin de pouvoir canaliser le trafic frontalier de plus en plus important. Nombreux sont les enfants qui doivent emprunter les rues concernées par l'interdiction pour se rendre à l'école. La crèche et la création du projet Espace communal sont des arguments retenus par le Conseil communal pour la mise en place de cette interdiction. Il est utile de savoir que la notion de riverains autorisés reste malgré tout assez large aux yeux de la loi. Elle permet l'accès en plus des habitants aux personnes qui leur rendent visite ou doivent y effectuer des transports ou des livraisons, ainsi que les personnes qui doivent accomplir des tâches sur les biens-fonds attendant au tronçon considéré.

Monsieur Jacques Boni : je vais faire quelques commentaires ou remarques pour soutenir l'initiative. Le but de l'initiative n'est pas de restreindre la sécurité. On pourrait satisfaire les signataires de l'initiative si on apposait une interdiction de circuler avec la mention « ayants droit autorisés » et définir qui sont ces ayants droit, par exemple les citoyens des Bois ou autre définition. Le trafic nord-sud est réduit du fait que les usagers de La Chaux-de-Fonds prennent la route de contournement. Lorsqu'on doit réceptionner des personnes qui viennent en train, il est plus pratique de prendre la Route de Biaufond et la Rue du Doubs. Dans son rapport, le Conseil communal admet que la zone 30 km/heure n'est pas respectée. Ne doit-on pas déjà verbaliser ces automobilistes ? J'ai l'impression que l'on a amendé plus d'usagers pour infraction à l'interdiction de circuler qu'à celui du non-respect de la limitation à 30 km/heure. Dans ses conclusions, le Conseil communal estime que l'argumentaire des auteurs de l'initiative est bien léger. Le rôle du Conseil communal n'est-il pas d'émettre des arguments pour défendre ses vues et non pas de traiter de bien légers les arguments des signataires de l'initiative ? Concernant cette malheureuse phrase, je souhaite, s'il y a une votation, que celle-ci soit supprimée des conclusions.

Monsieur Edwin Bischof : cette interdiction n'est pas juste car elle concerne aussi les vélos. Je crois que ce n'est pas le but d'interdire les vélos là. Avec cette signalisation, les vélos sont interdits. De plus, on prévoit de faire une déchetterie dans ce secteur, alors je ne comprends pas qu'on veuille une route sans trafic et, en même temps, on fait une déchetterie en face de la crèche. C'est un peu stupide. On peut aussi laisser tomber l'interdiction et mettre une zone 20 km/heure. Comme ça, on met exactement le même temps pour faire le tour ou pour passer par là. Comme ça, il n'y a plus de problème.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on a fait une route de contournement, on doit la payer. On a une crèche, un projet d'Espace communal, on veut mettre des lampadaires sur la route de contournement et ne pas l'utiliser. Il faudrait une fois savoir ce que l'on veut. Je suis contre l'initiative. J'ai fait le test : que l'on passe par la route de contournement ou l'ancienne route, on ne gagne pas de temps. Il y a moins de dangers en prenant la route de contournement. Il manque peut-être un miroir à l'entrée du village, mais avec ce qui sera fait dans le futur, c'est une nécessité que la Rue du Doubs ait un nombre de véhicules moindre. Je vais donc voter contre l'initiative.

Monsieur Edwin Bischof : tu habites de l'autre côté du village, pour nous ce n'est vraiment pas pratique. Le danger, il est aussi pour nous qui devons venir à chaque fois sur la route principale quand on vient aux commissions ou à la Commune.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'ai toute ma famille qui habite Sous-les-Rangs, j'emprunte régulièrement cette route. Mon beau-frère prend la route de contournement et trouve que c'est une bonne chose.

Monsieur Edwin Bischof : tu ne vas pas aux Bois pour faire tes commissions.

Monsieur Vincent Berger : en parlant de sécurité, à mon avis, il est plus dangereux pour moi de passer par le stop de La Couronne que de prendre la route de contournement. Je pense que c'est une excellente chose qu'il y ait cette interdiction.

Monsieur Paolo Cattoni : je m'interroge quand même sur cet « ayants droit autorisés » qui peut être un compromis bien helvétique. Je pense qu'on n'a pas la possibilité d'en débattre. Je trouve que ce terme pourrait permettre d'éviter tout ce trafic dont on n'a pas envie et éviter des amendes.

Monsieur Marcel Humair : le Canton rend attentif le Conseil communal qu'il y a la possibilité d'utiliser le terme de riverains autorisés.

Monsieur Jacques Boni : c'est ce qui est en vigueur maintenant !

Monsieur Marcel Humair : alors je ne vois pas ce qui manque. Le passage entre l'Ours et le mur est dangereux et ça fait dix ans qu'on craint qu'un enfant passe sous une voiture. Après des années de lutte, ce n'est pas pertinent de revenir en arrière.

Monsieur Germain Jobin : pour information, je crois que si le Conseil général accepte cette initiative ce soir, demain on enlève le panneau et si on la refuse, c'est le peuple qui vote.

Monsieur le Président, Martial Farine : effectivement, j'allais le préciser.

Monsieur Jacques Boni : avant le vote ou après, j'aimerais qu'on regarde si on ne peut pas mettre la mention « ayants droit autorisés ».

Monsieur Cyril Jeanbourquin : qui sont les ayants droit autorisés ?

Monsieur Jacques Boni : les citoyens des Bois.

Monsieur le Président, Martial Farine : je vous rappelle que notre décision est soumise au référendum facultatif. Si nous acceptons cette initiative, elle ne passera pas en votation populaire. Si nous la refusons, elle sera soumise à la population.

Monsieur Jacques Boni : je fais la proposition ferme d'apposer la mention ayants droit autorisés.

Monsieur Edwin Bischof : je fais une proposition ferme pour que les vélos soient autorisés.

Monsieur Christophe Cerf : il faut bien définir qui sont les ayants droit avant de passer au vote. Ça voudra dire que tout trafic pourra passer par là si ce sont des ayants droit : camions, tracteurs, etc. On est dans une zone dangereuse avec des enfants et on permet aux tracteurs de passer par là. Pour moi, il n'y a pas de souci, mais il faut qu'on soit bien clairs.

Madame Sabine Clémence : ce n'est pas une bonne idée du tout cette proposition. Si on dit bordiers autorisés, on sait effectivement qui est concerné. Par contre, avec la mention ayants droit autorisés, on ne sait pas vraiment qui peut passer. En plus, on peut circuler avec un tracteur, avec un camion. Le contour du haut de la Rue du Doubs est dangereux, le passage est étroit vers l'Ours. Je trouve qu'il n'y a aucune raison de changer.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il ne faudrait quand même pas attendre qu'il y ait un accident grave pour prendre cette route de contournement. J'aimerais bien que les gens se sensibilisent par rapport à ça. Aujourd'hui, on a une route de contournement, on l'utilise, on se plie aux règles, on n'est pas au-dessus des lois et c'est tout. C'est comme ça pour tout le monde.

Au vote, la proposition de Monsieur Jacques Boni « ayants droit autorisés » est refusée par 13 voix, contre 2.

Au vote, la proposition de Monsieur Edwin Bischof « vélos autorisés » est acceptée par 12 voix, sans avis contraire.

Au vote, l'initiative est refusée par 13 voix, contre 2.

b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Au vote, la proposition de Monsieur Jacques Boni qui demande la suppression de la phrase qui mentionne que les arguments des auteurs de l'initiative sont bien légers est refusée par 7 voix, contre 2.

Au vote, le message délivré par le Conseil communal est accepté par 12 voix, contre 1.

Monsieur le Président, Martial Farine : nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie d'avoir participé à cette séance et vous souhaite une bonne fin de nuit.

La séance est levée à 22 h 30.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président : La Secrétaire :

Martial Farine Marlyse Jobin